



VILLE DE  
CHOISY-LE-ROI

Direction Générale

Département du Val de Marne  
Mairie de Choisy-le-Roi

N°24.044

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	29
Représentés	11
Absent	3

<b>Votes</b>	
Pour	39
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	1

## Conseil Municipal

### Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

#### Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POU DY Franklin, CHIRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

#### Étaient représenté.e.s :

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique  
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine  
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric  
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte  
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
SOMSOUK Billy donne mandat à SASU Hancès  
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan  
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

#### Étaient absent.e.s :

LEMOINE Nathalie  
FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina,

#### Secrétaire de séance :

SASU Hancès

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

24 MAI 2024

de la publication le

24 MAI 2024

**O B J E T**

**Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements  
locaux - année 2024**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-044-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

## Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux - année 2024

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif le 3 avril 2024, une enveloppe a été déterminée permettant d'attribuer des subventions aux associations locales et groupements locaux, au titre de l'année 2024.

Une première ventilation de cette subvention a été portée dans le document budgétaire mais l'intégralité de cette somme n'a pas été affectée, en attente des décisions prises par la commission Culture - Événements - Vie associative - Citoyenneté - Politique de la ville chargée de se prononcer sur l'attribution desdites subventions.

La présente délibération poursuit la répartition de l'enveloppe affectée à la vie associative.

### Le conseil,

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal, et L 1611-4 relatif aux versements de subventions aux associations,

Vu l'enveloppe budgétaire prévue pour les associations locales et groupements locaux,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024, voté le 3 avril 2024

Vu l'avis de la commission Culture - Événements - Vie associative - Citoyenneté - Politique de la ville du 3 mai 2024,

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> - Décide de verser **aux associations et groupements locaux** pour l'exercice 2024 les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention fonctionnement	Subvention de projet
<b>ACTION SOCIALE ET DROITS FONDAMENTAUX</b>	<b>13 900</b>	<b>5 000</b>
ASRL - Association de réinsertion par le logement	700	
Les Fleurs des navigateurs	1 000	1 500
Grain de sel	4 000	500
Ligue des Droits de l'homme	600	
Nouvelles Voies		3 000
Les Restaurants du cœur	4 000	
Secours Catholique	1 600	
Secours Populaire Français	2 000	
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>2 900</b>	<b>1 550</b>
AFMD - Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation	500	1 000
Amicale Château brillant	150	150
ARAC - Association Républicaine des Anciens Combattants	150	200
FNACA - Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	1 000	
Société des Membres de la Légion d'honneur	200	200
Souvenir Français	200	
ULAC - Union Locale des Anciens Combattants	100	

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-044-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception en préfecture : 24/05/2024

Union Nationale des Combattants de Choisy le Roi/Thiais 32	300	
<b>CULTURE ET MEMOIRE</b>	<b>11 900</b>	<b>6 600</b>
ACAFA - Association Choisyenne d'Amitié Franco-Algérienne	400	
(Les) Amis de l'orgue et de la Cathédrale		1 500
Association Louis Luc pour l'histoire et la mémoire de CLR	400	600
Atout Chœur	1 500	1 500
Collectif pour l'Histoire de l'esclavage	500	
Compagnie Vega		500
Ensemble Polyphonique de CLR	2 000	1 000
Lamicao	600	800
Mind At Work		700
OTSI	6 500	
<b>EDUCATION POPULAIRE / FORMATION/ EMPLOI</b>	<b>9 150</b>	<b>2 400</b>
Association Prévention Routière	450	
CLJ _Centre Loisirs Jeunesse 94/Association jeunesse police val de marne	2000	
Emmaüs la Friperie solidaire	2000	1000
FCPE - Fédération des Conseils des Parents d'Élèves - Guillaume Apollinaire	200	
Instruction et Partage	400	400
Lire pour Vivre	3000	
"Scouts et guides de France Groupes de Choisy le Roi -Thiais"	500	500
USJTO - Union Solidaires de Jeunes de toutes Origines	600	500
<b>LOISIRS ET ANIMATION LOCALE</b>	<b>7 500</b>	<b>2 300</b>
As Margens Do Lima	600	800
(La) Basse-Cour du Val de Marne	300	
Cabaret Vert	900	
Cultures du cœur	500	500
Danses et Loisirs	1 100	
DMC - Digital Media Culture	500	
Kizzy et les artistes associés	500	500
Kundeba		500
Skaf	500	
Soget	500	
SRBA Société Régionale des Beaux-Arts	1 200	
Université Inter-âge	900	
<b>LOGEMENT/CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT</b>	<b>12 100</b>	<b>10 000</b>
AAPMA Association Agréée Pratique et protection du milieu aquatique	500	500
AECE - Association d'éducation créative à l'environnement	1 000	500
Association de locataires de la résidence Claire Franek	400	800
Au Fil de l'eau	5 000	5 000
Choisy ta coop	2 000	1 000
CNL Lugo Sablière	500	
(La) Grande Maison dans la prairie	500	
(Le) Jardin partagé Les butineuses	600	500
(Le) Lombric	600	500
(Les) Résidents des Hautes Bornes		1 200

Accusé de réception en préfecture  
934-219400223-20240524-DEL-24-044-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/06/2024

<b>SOLIDARITE INTERNATIONALE</b>	<b>800</b>	<b>1 500</b>
AAFV - Association d'Amitié Franco-Vietnamienne	600	500
Enfance Espoir		500
Yalla Bismillah	200	500
<b>PREVENTION/SANTE/HANDICAP</b>	<b>6 650</b>	<b>1 100</b>
Aides	1 300	
Association Stéphane Lamart	500	
(Un) Bouchon, une espérance	500	
Choisy ton chat	500	
Entraide et Santé	500	
France Alzheimer	300	
Protection pas à pattes	1 100	600
(La) Santé à Choisy	450	
Sof i- Adfi 94 - Société Famille Individu - Associations de Défense des Familles et de l'Individu 94	500	500
SOS Globi 94	500	
Union Nationale des Familles et Amis de Malades psychiques	500	
<b>TOTAL</b>	<b>64 900</b>	<b>30 450</b>
<b>TOTAL ENVELOPPE ASSOCIATIONS</b>	<b>95 350</b>	

Article 2 – Décide de verser aux **syndicats** pour l'exercice 2024 la subvention telle que figurant ci-dessous :

<b>SYNDICATS</b>	<b>3 000</b>	<b>500</b>
<b>Union territoriale CGT Choisy le Roi/Thiais</b>	3 000	500
<b>TOTAL ENVELOPPE SYNDICATS</b>	<b>3500</b>	

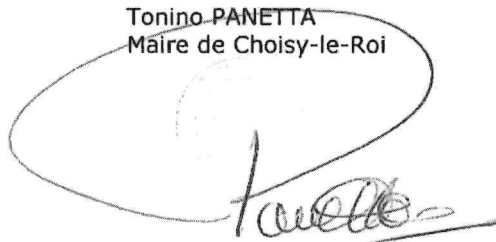
Article 3 – Dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).  
Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 22 mai 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-044-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024